Décision 06-D-16 du 20 juin 2006

relative à des pratiques mises en œuvre par les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) sur le marché de la distribution de la presse pour la vente au numéro et des marchés d'activités connexes

Posted on: 28 juin 2006 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Association France Action Presse (anciennement dénommée Association de défense et promotion des dépositaires et maisons de presse ADPDMP), Ministre de l'Economie et des Finances
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP)

Lire

le texte intégral de la décision
88.25 Ko